

Recu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le





DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, procuration à Mme DUHAYON Monique, Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.MOUQUET Denis, M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge, M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel, M.HENNEON François-Xavier, procuration à M.DEHAENE Michel, M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques, M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël, Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente:

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022 Recu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

ID: 059-245900758-20220412-2022D099-DE

2022D099 - Habitat, Action sociale et CIAS - Mise en place d'une navette autonomie interterritoriale, à destination des personnes de plus de 65 ans et/ou en perte d'autonomie Lys.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération n°2021D001 du Conseil communautaire du 18 février 2021, relative au transfert de la Compétence Mobilité à la Communauté de communes Flandre Lys ;

Vu les statuts de la Communauté de communes - Compétences facultatives, III-E-Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

Considérant les conclusions de l'étude d'opportunité de déploiement d'une « Navette autonomie » à destination des personnes de plus de 65 ans et/ou en perte d'autonomie, qui indiquent qu'une navette interne à la CCFL peut :

- Permettre d'augmenter la fréquence des déplacements du public cible et ainsi rompre l'isolement et favoriser les liens sociaux ;
- Répondre à 80 voire 90 % des destinations habituelles (courses, démarches administratives);
- Améliorer très concrètement l'autonomie d'une partie significative du public cible ;
- Répondre à des besoins et attentes clairement identifiés ;

Considérant les enjeux de mobilité et l'intérêt suscité par les partenaires et le public cible sur cette action (taux significatif de participation à la consultation) ;

Considérant l'incertitude sur le taux de fréquentation du service, au regard des coûts de mise en œuvre d'un service mobilité, il apparait opportun de proposer une période d'expérimentation d'un an du service ;

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER la mise en place d'une expérimentation d'une navette autonomie interne à la CCFL pour une durée d'un an, sur la base d'un marché à prestation de service,
- > AUTORISER le lancement de la procédure d'appel d'offre,
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,
COMMUNICATION DE COMMUN